



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/511

S/20098

8 août 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-troisième session

Points 72, 130, 134 et 137 de

l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA

DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT

DE LA SECURITE INTERNATIONALE

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS

ENTRE ETATS

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR

L'ELABORATION D'UNE CONVENTION

INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT,

L'UTILISATION, LE FINANCEMENT ET

L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON

VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-troisième année

Lettre datée du 8 août 1988, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies

La lettre que le Chargé d'affaires de la Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies vous a adressée le 15 juillet 1988 et qui est reproduite dans le document A/43/465-S/20019 constitue une autre tentative du représentant du Gouvernement pakistanais d'induire l'ONU et l'opinion publique mondiale en erreur et un effort désespéré pour continuer d'utiliser la situation comme couverture pour s'ingérer et intervenir dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Pour réfuter ces allégations, j'ai l'honneur de réitérer la position de notre gouvernement à cet égard.

* A/43/150.

La signature des Accords de Genève, le 14 avril 1988, a fait naître à juste titre dans l'opinion publique mondiale de grands espoirs de voir se régler la situation née de la guerre non déclarée menée contre la République d'Afghanistan au cours des 10 années qui ont suivi la victoire de la révolution d'avril. Pendant cette période, le territoire du Pakistan a servi de principal lieu d'instruction et d'armement et de point de départ de groupes de saboteurs vers la République d'Afghanistan. La situation est née de l'élargissement de la vaste entreprise d'ingérence et d'intervention dirigée contre notre pays, laquelle a entraîné des pertes en vies humaines et des dégâts matériels énormes. Nous espérons qu'en signant les Accords de Genève, le Pakistan honorerait ses engagements et que la paix régnerait dans notre région. Mais à notre grand regret, le Pakistan a continué à violer de manière flagrante l'esprit et la lettre des Accords de Genève. Il prétend de manière démagogique souscrire aux Accords, mais continue dans la pratique à les violer en toute impunité.

Les violations continues des Accords de Genève par le Pakistan nous poussent à porter à votre attention les faits suivants :

Au cours de la période de deux mois et demi qui s'est écoulée depuis l'entrée en vigueur des Accords de Genève, en violation flagrante de l'esprit et de la lettre de ces accords, les camps servant à l'instruction et à l'armement des groupes d'opposition, leurs bureaux et leurs responsables ont poursuivi leurs activités au Pakistan. En violation des Accords de Genève, le prétendu gouvernement provisoire a été créé au Pakistan. En violation flagrante de ces accords, des groupes d'opposition armés se sont infiltrés en masse dans le territoire de l'Afghanistan avec la participation directe des autorités pakistanaises. Les dépôts d'armes continuent de fonctionner à plein rendement pour ravitailler et armer les groupes d'opposition.

En outre, pour empêcher le personnel de la mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan d'inspecter ces dépôts, ceux-ci ont été transportés dans des régions tribales proches du territoire afghan. L'accès à ces régions a été interdit aux équipes d'observation de la mission sous prétexte que les traditions locales ne permettent pas aux étrangers de s'y rendre. D'importantes quantités d'armes les plus perfectionnées sont envoyées en Afghanistan en passant par le Pakistan, lequel participe directement à ces opérations. Malgré le démenti apporté par le Gouvernement pakistanais, ce fait a été révélé par les autorités américaines en plusieurs occasions. Les attaques les plus récentes contre Kaboul et contre d'autres villes, qui ont fait un grand nombre de victimes et causé des dommages matériels importants, ont été possibles uniquement parce qu'un grand nombre de missiles de longue portée ont été livrés à l'opposition par l'intermédiaire du Pakistan. Les forces armées pakistanaises appuient ouvertement les activités subversives des groupes d'opposition et participent même directement au pilonnage de zones résidentielles en Afghanistan et à d'autres actes provocateurs contre l'Afghanistan.

On empêche les réfugiés de revenir en Afghanistan. Ceux dont on soupçonne qu'ils ont l'intention de retourner au pays sont systématiquement persécutés. Ils sont maltraités, emprisonnés, parfois même tués. Les équipes de la mission de bons offices chargées de mener l'enquête n'ont interrogé qu'une poignée de prétendus porte-parole des réfugiés, soigneusement choisis, nommés par les autorités

pakistanaises avec la coopération des groupes d'opposition armés. Les entretiens n'ont jamais été menés de manière confidentielle avec un groupe représentatif des réfugiés. Les autorités pakistanaises n'ont manqué aucune occasion de se livrer à une propagande hostile à l'Afghanistan dans le seul but d'attiser la flamme de la guerre non déclarée contre notre pays.

Les autorités pakistanaises n'ont pas permis la création de postes permanents pour que la mission mène une enquête sur la fourniture, par l'intermédiaire du Pakistan, d'armes et de munitions aux groupes extrémistes en Afghanistan, et sur les obstacles opposés au retour des réfugiés. Ce retard dans la création de postes est voulu pour gagner du temps et acheminer davantage d'armes et de munitions aux groupes d'opposition armés à l'intérieur de l'Afghanistan. Les inspections sur le terrain ont été organisées de telle sorte que les autorités pakistanaises ont pu reporter les changements nécessaires dans les régions où des activités se déroulent en contravention des Accords de Genève. A Islamabad, la mission de bons offices ne dispose toujours pas de moyens de transport adéquats, notamment d'hélicoptères, bien que l'article premier du mémorandum d'accord stipule clairement l'obligation qui incombe aux parties de satisfaire les exigences nécessaires de la mission pour procéder aux inspections. Les autorités pakistanaises se sont abstenues, en violation du paragraphe 7 du quatrième instrument, de rencontrer le représentant de la République d'Afghanistan, malgré l'insistance de ce dernier. En infraction à l'article 4 du troisième instrument des Accords de Genève, le Gouvernement pakistanais s'est abstenu de créer des commissions mixtes pour l'organisation, la coordination et la supervision du retour volontaire des réfugiés.

Il convient de réaffirmer une fois de plus que la cause de la paix et de la stabilité dans notre région impose à toutes les parties le respect scrupuleux des Accords de Genève. Par conséquent, nous espérons que vous appellerez une fois de plus l'attention du Gouvernement pakistanais sur les engagements qu'il a pris en signant les Accords. Le Gouvernement afghan restera fidèle aux Accords de Genève et fera tout ce qui est en son pouvoir pour les appliquer et pour coopérer sur tous les plans avec la mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 72, 130, 134 et 137 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Shah MOHAMMAD DOST
